

Newsletter 4

Diaconie

Mérignac, Juin 2024

NUMERO SPECIAL : LA FÊTE DE LA DIACONIE : 1 ET 2 JUIN

« La diaconie, c'est la foi en actes » Mgr JM JAMES



I- La journée diocésaine du samedi 1^{er} juin,

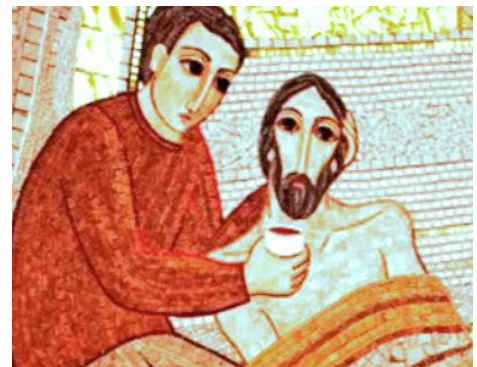
Elle aura lieu à l'école St Genès

De façon volontaire, il n'y aura pas d'eucharistie le samedi pour laisser les paroisses s'investir à ce niveau, le lendemain. La journée commencera à 10H et comportera successivement :

- L'accueil de Mgr James reprenant le sens de la démarche et son inscription dans la vie du diocèse.
- Un temps de partage sur la Parole des Pauvres, à partir d'un texte d'Etienne Grieu qui sera présent.
- Un déjeuner participatif avec des « repas-pays ».
- Une après-midi de forum sur 3 thématiques : les plus pauvres et la précarité sociale ; les personnes isolées, fragiles, malades ou handicapées ; les migrants et l'ouverture à la solidarité internationale.
- À 16H un spectacle, temps de prière et d'envoi.

II- La journée paroissiale du dimanche 2 juin.

Il ne nous est pas demandé de faire des choses en plus mais juste de créer une communauté plus humaine qui vit au rythme de la charité. Nous sommes donc invités, voir à nous mobiliser ce Dimanche 2 Juin pour créer joyeusement ensemble cet esprit communautaire et connaître le bonheur de servir.



Programme de la journée :

1- A l'église Saint-Vincent :

- . 11h, célébration festive eucharistique.
- . 12h, un apéritif ouvert à tous sur le parvis de l'église.

2- A la Maison Paroissiale des Ardillos :

- . 13h, repas tiré du sac avec mise en commun (cuisine cosmopolite avec participation de tous (communauté portugaise, malgache etc...))
- . 15h, jeux de rôles à partir de textes bibliques.

III- Témoignages divers de personnes ayant participé au groupe PPP (Véronique Fayet) aux Ardillos, le 10 mars 2024

"On voit souvent Jésus prier dans l'évangile mais le seul endroit où nous est révélé le contenu de sa prière est quand il bénit le Père d'avoir révélé aux tout petits ce qu'il a caché aux autres "

Afin que chacun puisse s'exprimer, les groupes Place et Paroles des Pauvres ne peuvent s'envisager qu'en petit comité (< 10-12 personnes). Ce n'est pas un débat et il n'y a pas lieu de critiquer ce qui vient d'être dit. A partir d'un texte d'évangile ou autre, chacun, à tour de rôle est en effet invité à dire ce que lui inspire chacune des phrases du texte étudié.

« La parole de chacun est précieuse et recueillie telle quelle. »

Lors de la venue du Groupe PPP aux Ardillos, on a pu entendre la satisfaction de certain(e)s :

« J'ai été écouté(e), sans aucun jugement et c'était la première fois de ma vie », « un grand moment de fraternité » « une expérience de communauté qui s'est faite très vite », « quand est-ce qu'on recommence ? »



IV-Diaconie et Miséricorde

- **La Miséricorde** est irrésistiblement attirée par toute forme de pauvreté, de précarité, de souffrance.

La Miséricorde, c'est Dieu qui vient habiter notre misère.

Polycarpe de Smyrne, disciple de l'apôtre Saint Jean, disait :

« Soyez miséricordieux, zélés, marchez selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous. »

La Miséricorde est une **grâce** de Dieu, **elle est révélatrice du soin dont le Père entoure ses enfants.**

Pour recevoir cette grâce, il faut oser la demander, à l'exemple de Sainte Faustine : « Je désire me transformer tout entière en ta **miséricorde** et être ainsi un **vivant reflet de Toi**, ô Seigneur » ...

Écoutons ici le **Pape François** : « **La miséricorde**, c'est l'acte ultime et suprême par lequel **Dieu vient à notre rencontre** ; **La miséricorde**, c'est la loi fondamentale qui habite le cœur de chacun lorsqu'il jette un regard sincère sur le frère qu'il rencontre sur le chemin de la vie.



« La **miséricorde** de Dieu n'est pas une idée abstraite, mais une réalité concrète à travers laquelle il révèle son amour comme celui **d'un père et d'une mère** qui se laissent **émouvoir au plus profond d'eux-mêmes** par leur fils. »



V -CESU (suite NL3)

Nous avons actuellement des personnes pouvant offrir leur service dans le cadre du CESU
Le **Césu** vous facilite les démarches administratives pour déclarer la rémunération versée à un salarié pour des activités de services à la personne telles que :



- l'entretien de la maison,
- les petits travaux de jardinage et bricolage,
- le soutien scolaire,
- le babysitting,
- l'assistance aux personnes âgées ou fragiles à l'exception de certains actes médicaux.
- toutes les activités qui s'exercent en dehors du domicile dans le prolongement d'une activité de service au domicile de l'employeur.

Peut-être certains d'entre nous peuvent-ils l'envisager pour aider une personne qui cherche à travailler ? Vous pouvez contacter :

gerard.grillet@laposte.net

avrilantoine@orange.fr

bernard.cassin@numericable.fr